

# Sports & Loisirs de Plein Air

## L'assurance des loisirs

### DECLARATION D'ACCIDENT

*à envoyer au plus tard dans les cinq jours après l'accident.*

*Envoi par mail possible à : agence.mariealbertini@axa.fr*

<b>01-DATE &amp; HEURE DE L'ACCIDENT :</b> .....	<b>02-VILLE :</b> ..... Département : .....
<b>03-NOM &amp;ADRESSE DU CLUB ASSURE :</b> J A Eaubonne 14 bd du petit château, 95 600 Eaubonne ..... <b>NOM, ADRESSE &amp; MAIL DU CORRESPONDANT :</b> (Président, Secrétaire, etc...) :..... Secrétariat 12 rue André Chénier, 95 600 Eaubonne <b>MAIL</b> :...sports.jae@gmail.com	<b>04-BLESSE<sup>(1)</sup> NOM &amp; PRENOM :</b> ..... Adresse : ..... ..... Date de naissance : ..... Est-il titulaire d'une licence/assurance ? : ..... Profession : Salarié/Profession libérale/Autre : .....
<b>05-N° DE CONTRAT</b> (obligatoire) : 4127114604    Option souscrite : 1 / 2 / 3	

**06-CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT :** .....

A l'occasion de : activités sportives (match/entraînement/trajet/autre), culturelles, scolaires, jeux, camping, plein air : .....

**NATURE DE LA BLESSURE :** .....

NOM du médecin consulté ou de l'établissement hospitalier : .....

**NOMS & ADRESSES DES TEMOINS :** .....

Fait à : ....., le : .....

Signature du déclarant :

#### 07-PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DECLARATION

- Copie de la déclaration adressée à la Ligue si la personne est titulaire d'une licence/assurance.
- Certificat de constatation de blessures (précisant la durée de l'arrêt de travail si les indemnités journalières sont prévues au contrat).
- En cas de vol, certificat de dépôt de plainte.

<sup>(1)</sup> Le blessé, bénéficiaire du régime social obligatoire de par sa profession ou celle de ses parents, ou par sa qualité d'étudiant, doit faire immédiatement une déclaration auprès de sa Caisse, notre assurance n'intervenant qu'en complément.

Agence Marie-France ALBERTINI

25, rue du Général De Gaulle

78120 RAMBOUILLET CEDEX

Tel : 01.30.88.65.65

@mail :agence.mariealbertini@axa.fr

N°Oris :13009187 www.orias.fr



Membre d'une association de gestion agréée, acceptant les règlements par chèque à son ordre.